

Affaire suivie par : Sonia LESAINT
Secrétariat de direction

Lycée Raymond Savignac
1 rue Agnès Savignac
12200 Villefranche de Rouergue
05 65 45 22 10
0120031u@ac-toulouse.fr

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

CONSEIL D'ADMINISTRATION - LYCEE RAYMOND SAVIGNAC

ETRE REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au début de l'année scolaire, **les parents d'élèves élisent leurs représentants au Conseil d'Administration**. Cette élection revêt une importante signification dans la vie de l'établissement. Le Conseil d'Administration prend des décisions qui concernent directement l'ensemble des élèves et leurs familles.

Tous les parents, ou à défaut les personnes ayant la garde légale ou judiciaire d'élèves, sont concernés par cette élection. Chaque parent d'élève est électeur et éligible.

Vous êtes ELECTEUR : à ce titre vous allez figurer sur la liste électorale pour voter pour vos représentants.

Vous êtes ELIGIBLE : vous pouvez figurer sur une liste de candidats avec d'autres parents.

Je souhaite vous rappeler le rôle important qui incombe aux représentants des parents d'élèves au sein des différents conseils, notamment au Conseil d'Administration où sont prises des décisions importantes et indispensables au bon fonctionnement de l'établissement.

SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE

Si vous désirez **FAIRE ACTE DE CANDIDATURE**, vous devez le faire savoir :

- soit au représentant de **l'association locale de parents d'élèves** à laquelle vous adhérez (**FCPE**, autre ...)
- soit au **secrétariat de direction** de l'établissement, si vous n'êtes pas membre d'une association et que vous ne désirez pas en faire partie, et vous rapprocher d'autres parents afin de **constituer une liste indépendante**.

Les **listes de candidatures** doivent comporter **au minimum 2 personnes** (1 titulaire et 1 suppléant) et **au maximum 10** (5 titulaires et 5 suppléants).

Ces listes devront être **signées par tous les candidats** et déposées au plus tard le **lundi 28 septembre 2026 à 10h00**, délai de rigueur, au **secrétariat de direction du Lycée**.

Les professions de foi, le cas échéant, seront déposées à cette même date par les parents ou les associations de parents d'élèves qui proposent des candidats au scrutin.

La **mise sous enveloppe** des professions de foi et listes de candidats s'effectuera **le mercredi 30 septembre 2026** par les parents ou les associations de parents d'élèves qui proposent des candidats au scrutin.

Le **matériel de vote** par correspondance sera transmis aux parents par l'intermédiaire de leur enfant **le jeudi 1er et vendredi 2 octobre 2026**.

MODALITES DU VOTE

LES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES AURONT LIEU :

- **PAR CORRESPONDANCE DANS LA SEMAINE DU 5 AU 9 OCTOBRE 2026**

Le pli pourra être acheminé au lycée soit par la Poste, normalement affranchi, soit par l'élève qui le remettra à l'accueil de l'établissement **avant le vendredi 9 octobre 14h00** dernier délai.

- **PAR VOTE DIRECT LE VENDREDI 9 OCTOBRE 2026 DE 10H00 A 14H00 EN SALLE 103 (1^{ER} ETAGE)**

Le Chef d'établissement
Valérie BLANC